



### Association « Vélo et Mobilités Actives Grand Est » VMA Grand Est

L'association régionale VMA Grand Est entend fédérer les associations impliquées dans le développement des mobilités actives dans la région Grand Est : pratiques quotidiennes, utilitaires, de loisirs, aménagements de voies cyclables, véloroutes et voies vertes, intermodalité, etc.

Elle accueille également les usagers individuels qui souhaitent agir localement sur leur commune, ville ou territoire. L'association leur propose d'être leur support pour intervenir soit en tant que **correspondant local**, soit en tant qu'**antenne locale** pour des personnes constituées en collectif. Elle les accompagne également pour se constituer en **association locale**.

L'association se veut un outil de participation et d'expression des usagers auprès des collectivités, dans les instances de concertation et dans les réflexions sur les aménagements, les équipements et les services associés : mobilité, intermodalité, aménagement durable des territoires, développement touristique.

Pour cela, l'association adopte une **approche constructive et pragmatique**, en s'attachant à garantir les meilleures conditions de sécurité aux usagers. Elle apporte son « **expertise d'usage** » pour que les aménagements répondent au mieux aux besoins et aux attentes des usagers.

VMA Grand Est est adhérente à la **Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)**.

Elle est également la Délégation Régionale de l'**Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**.

Enfin, elle est en lien avec ses homologues frontaliers pour favoriser les échanges d'expériences et le développement de projets communs.

Contact : Nicolas POULOUIN – coordinateur régional, 03 83 82 69 64, [vma.grand-est@orange.fr](mailto:vma.grand-est@orange.fr)

#### Quelques définitions

- Les **mobilités actives** s'entendent comme les modes de déplacement faisant usage de l'énergie humaine et ne recourant pas directement aux déplacements motorisés : marche, vélo, vélo à assistance électrique, roller, trottinette, etc. Elles peuvent se combiner en intermodalité avec les modes de transport collectifs ou partagés, ou encore avec la voiture individuelle.
- Les **mobilités utilitaires** s'entendent comme tous les déplacements réalisés de manière régulière (quotidienne, hebdomadaire) ou occasionnels, pour différents motifs : se rendre à son travail, à son lieu d'études, à un rendez-vous, faire ses achats, voir ses proches, des amis, activité de loisirs, événements culturels ou autres,
- Les **déplacements de courtes distances** : praticables au quotidien, de 1 à 2 km à pied ou à vélo, jusqu'à 5 à 6 km à vélo, voire 8 à 10 km pour des vélos à assistance électrique,
- L'**intermodalité** : déplacement combinant plusieurs solutions de transport (multimodalité), associé notamment à du rabattement vers les gares ou pôles multimodaux, des stationnements adaptés, des services, etc.